



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine (arrivée à 19 h 44) - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme VANDENBROUCKE à Mme BONNET – Mme DEBRABANT à Mr BLANPAIN – Mme DUTRIEUX à Mr HUON – Mr VERDIERE à Mme WADBLED.

*Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	24

### Objet : AVANCEMENT DE GRADE PERSONNEL ATSEM (délib. 2023/04/11)

1 agent au grade d'Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (C2) peut prétendre à un avancement au grade d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (C3) au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Pour pouvoir procéder à cette évolution de carrière par son ancienneté et son savoir-faire, il y a lieu de créer 1 poste d'Agent Spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (C3) non existant au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (C3). L'agent sera positionné sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20231019-24102023\_41-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le Conseil Municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,**

Le secrétaire,

**MERVILLE Hervé**



Le Maire,

**André DESMEDT**

**Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 12 Juin 2023  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 12 Octobre 2023  
le Maire.**